

PERTE DE REVENU / CAPACITÉ DE REVENU - RENSEIGNEMENTS REQUIS

Page 1 de 3

En sus du formulaire “RENSEIGNEMENTS REQUIS POUR TOUS LES DOSSIERS EN LITIGE CIVIL”, nous avons besoin des données qui nous permettront d’établir

1. Les revenus anticipés n’eût été l’accident/l’incident,
2. Les revenus actuels (passés)/anticipés (futurs) suite à l’accident/l’incident, et
3. Les sources de revenus, autres que l’emploi, suite à l’accident/l’incident.

REVENUS ANTICIPÉS N’EÛT ÉTÉ L’ACCIDENT/L’INCIDENT, ET EVENUS ACTUELS (PASSÉS)/ANTICIPÉS (FUTURS) SUITE À L’ACCIDENT/L’INCIDENT

Les données requises dépendent du statut d’emploi de l’individu au moment de l’accident/incident.

Salarié

- Historique des emplois (occupations, employeurs, durée, taux horaire, cédule de travail) – les relevés d’emploi sont utiles
- Plus haut niveau de scolarité complété
- Relevés d’impôt personnels pour au moins les 5 dernières années avant l’accident/incident et toutes les années depuis. (Important: les avis de cotisations sont insuffisants puisque qu’ils ne présentent pas la répartition du revenu total)
- Si plus d’un emploi, les États de la Rémunération Payée (T4) pour les années correspondantes
- Si rémunération en vertu d’une convention collective, précisez le nom/local du syndicat (inclure la convention collective si disponible)
- Si à commission, répartition du revenu entre salaire de base et commission, et formule de calcul de la commission
- Des revenus non déclarés? Fournir des précisions.
- Copie de l’État de compte du cotisant du Régime de pensions du Canada/Québec
- Relevés de paiement récents ainsi que ceux immédiatement avant l’accident/incident
- Progression de carrière anticipée n’eût été l’accident/incident
- Description des avantages sociaux
- Si membre d’un régime de retraite, un relevé récent ainsi que celui immédiatement avant l’accident/incident
- Rapports médicaux dans lesquels les experts émettent une opinion relative à l’impact des blessures sur les capacités d’emploi de l’individu
- Rapport d’évaluation des compétences professionnelles, si disponible, ou possibilité d’emploi de l’individu
- Si reconversion/retour aux études est requis, renseignements spécifiques sur le programme et sur la période prévue avant retour à l’emploi
- Tout scénario que vous souhaitez considérer
- Une copie des sections de l’Interrogatoire Préalable qui traitent de l’emploi
- Toute autre information pertinente relative à l’emploi/capacité résiduelle de travail

PERTE DE REVENU / CAPACITÉ DE REVENU - RENSEIGNEMENTS REQUIS

Page 2 de 3

REVENUS ANTICIPÉS N'ÉÛT ÉTÉ L'ACCIDENT/L'INCIDENT ET REVENUS ACTUELS (PASSÉS) ET ANTICIPÉS (FUTURS) SUITE À L'ACCIDENT/L'INCIDENT (suite)

Travailleur autonome / Propriétaire d'une entreprise

- Brève description des services, de l'entreprise (nom, année de fondation, rôle)
- Relevés d'impôt personnels et, s'il y a lieu, relevés d'impôt corporatifs, pour au moins les 5 dernières années avant l'accident/l'incident et toutes les années depuis.

Nous traitons ces dossiers en collaboration avec un comptable expert en évaluation d'entreprises. Nous vous contacterons avec des questions plus spécifiques suite à l'analyse des documents ci-haut mentionnés.

Étudiant (ou aucune historique d'emploi)

Si une évaluation des compétences professionnelles a été complétée, ce rapport couvre probablement les possibilités d'emploi de l'individu n'eût été l'accident/l'incident et suite à l'accident.

Si un tel rapport n'est pas disponible, nous fournir les renseignements suivants:

- Année scolaire en cours au moment de l'accident/incident et actuelle, ou s'il y a lieu, plus haut niveau scolaire complété
- Enfants et adolescents – niveaux d'éducation et occupations des parents, frères et soeurs
- Si au Collège ou à l'Université au moment de l'accident/incident – programme d'étude, années de graduation n'eût été l'accident/incident et suite à celui-ci
- Domaine d'emploi/occupation prévu par l'individu n'eût été l'accident/incident
- Rapports médicaux dans lesquels les experts émettent une opinion relative à l'impact des blessures sur les capacités d'emploi de l'individu
- Si reconversion/retour aux études est requis, renseignements spécifiques sur le programme et sur la période prévue
- Tout scénario que vous souhaitez considérer (ex: niveaux scolaires atteints n'eût été l'accident/incident et suite à celui-ci)
- Une copie des sections de l'Interrogatoire Préalable qui traitent des études, de l'emploi
- Toute autre information pertinente relative à l'emploi/capacité résiduelle de travail

PRESTATIONS REÇUES SUITE À L'ACCIDENT/INCIDENT

Pour chaque année de calendrier depuis l'accident/incident, nous devons identifier les sources de revenus de l'individu, autres que l'emploi.

Certaines apparaîtront sur les relevés d'impôt (ex: Prestations d'invalidité du Régime de pensions du Canada), d'autres non (ex: Indemnité de Remplacement de Revenu en vertu de l'Annexe sur les Indemnités d'Accident Légales).

Nous avons listé les documents typiquement requis pour chaque type de prestations.



PERTE DE REVENU / CAPACITÉ DE REVENU - RENSEIGNEMENTS REQUIS

Page 3 de 3

PRESTATIONS REÇUES SUITE À L'ACCIDENT/INCIDENT (suite)

Pour les Indemnités de Remplacement de Revenu en vertu du « SABS »

- Le formulaire de Confirmation du Revenu rempli par l'employeur (OCF-2)
- Le calcul de l'indemnité (rapport comptable ou chiffriers de calculs)
- Sommaire des indemnités versées chaque année (disponible auprès de l'assureur)

Pour les Prestations d'invalidité du Régime de pensions du Canada/Québec

- Le document d'acceptation qui montre: date d'entrée en vigueur des prestations, montant mensuel à chaque année depuis l'entrée en vigueur et le paiement rétroactif
- Nom(s) et date(s) de naissance de(s) enfant(s) prestataires

Pour les prestations d'invalidité en vertu d'une police individuelle ou collective

- Date de début et de cessation (s'il y a lieu) des prestations
- Montant hebdomadaire/mensuel des prestations depuis leur entrée en vigueur (Par exemple, les prestations d'invalidité long terme ont pu faire l'objet d'un ajustement et d'un recouvrement pour trop payé/ou paiement forfaitaire pour montant dû suite à un ajustement rétroactif du salaire, indexation, ou l'entrée en vigueur des prestations du RPC/RRQ)
- Copie de la police ou sommaire des dispositions (ex: indexation, traitement fiscal, réduction pour autres sources de revenu)

Pour les Indemnités d'accident de travail

- Date de début et de cessation (s'il y a lieu) des indemnités
- Montant hebdomadaire/mensuel des prestations depuis leur entrée en vigueur

